

<http://www.crifrance.com/actualites/la-justice-suspend-l-interdiction>



La justice suspend l'interdiction du port de signes religieux à « Wissous plage »

- Actualités -

Date de mise en ligne : dimanche 13 juillet 2014

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits

réservés

VIDÉO - Plusieurs femmes voilées s'étaient vues interdire l'accès à cette opération estivale menée dans cette ville de l'Essonne au nom de la laïcité.

Première victoire pour le Collectif contre l'islamophobie en France (CCIF). Saisi par un groupe d'habitantes de Wissous (Essonne) soutenues par ces associations, le tribunal administratif de Versailles a suspendu un règlement de la mairie interdisant le port de signes religieux pendant l'opération estivale « Wissous Plage ». Cette décision est provisoire, le juge des référés ne statuant pas sur le fond de l'affaire, qui devra faire l'objet d'une nouvelle audience.